

- TERRE D'Émeraude Communauté -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°002/2025

Envoyé en préfecture le 06/03/2025
Reçu en préfecture le 06/03/2025
Publié le 06/03/2025
ID : 039-200090579-20250304-D_002_2025-DE



SÉANCE DU 04 MARS 2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 77
Suppléants présents : 04
Pouvoirs : 09

Date de convocation :

26/02/2025

Date d'affichage :

06 MARS 2025

Votants :	90	Pour :	90	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François TRUFFAUT de Moirans en Montagne, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BANDERIER Dominique ; BARIOD Denis ; BERPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOUILLIER Jean-Charles ; BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CLOSCAVET Marie-Claire ; CORAZZINI Sylvie ; CORSETTI Patrice ; DALLOZ Jean-Charles ; DAVID Lauriane ; DELORME Carole ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; FAGUET Jean-Jacques ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HUGUES Guy ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; PAGET Jean-Marie ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; REBREYEND COLIN Micheline ; REFLOC'H Gwenaél ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; STEYAERT Frank ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VIAL Jacques ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents : GIBOZ Brigitte ; JULLEROT Pascal ; LAGARDE Chantal ; ROMAND Jean-Daniel.

Excusés ayant donné pouvoir : BOISSON Laurence à CHATOT Patrick ; BOURGEOIS Josette à PARIS Robert ; BOURGEOIS Rachel à LUSSIANA Eddy ; BUCHOT Jean-Yves à GAUTHIER PACOUD Sandrine ; ETCHEGARAY Josiane à DALLOZ Jean-Charles ; GROSDIDIER Jean-Charles à GIROD Franck ; LANIS Yves à DUTHION Jean-Paul ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; REVOL Hervé à STEYAERT Frank.

Excusés : DE MERONA Bernard ; GROS-FUAND Florence ; HOTZ Richard représenté par LAGARDE Chantal ; LANCELOT Catherine représentée par GIBOZ Brigitte ; LARUADE Laurent représenté par JULLEROT Pascal ; POURCELOT Anaïs représentée par ROMAND Jean-Daniel ; ROZEK Evelyne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Absents : ARTIGUES Damien ; AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BAUDIER Stéphanie ; BELLAT Stéphane ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BRIDE Frédéric ; CHAMOUTON Patrick ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; FATON Patrice ; GUILLOT Evelyne ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyrille ; LAMARD Philippe ; NEVERS Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; VENNERI PARE Sandra.

Secrétaire de séance : Denis MOREL.

Objet : CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Compte rendu des délégations du Président

Rapporteur : Philippe PROST

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L. 5211-10) permettent au Conseil Communautaire de déléguer au Président un certain nombre de décisions. Aussi, et dans le souci de favoriser une bonne administration intercommunale pour ce qui concerne les actes de gestion courante de la Communauté de communes, afin de tendre vers une plus grande efficacité de l'action publique, Monsieur le Président présente les décisions prises dans le cadre de sa délégation, à savoir :

- **D'APPROUVER** la modification du marché de fourniture, livraison et installation de mobilier pour la nouvelle Médiathèque Intercommunale de Val Suran, telle que figurant dans le projet d'avenant n°1. Cette modification, issue d'une concertation interne, vise à adapter le mobilier aux besoins, générant une moins-value de 2 227,04€ HT.
- **D'APPROUVER** la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Courbette pour la création d'une voie d'accès publique de 452 m², correspondant à l'emprise de la voie de circulation prévue sur l'emplacement réservé n°4 (parcelle A n°350, sise 67 impasse de la Combe – 39570 Courbette).
- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Haut-Jura et Terre d'Émeraude Communauté, concernant l'action « Vélo je re'cycle » 2025-2026, pour l'organisation de quatre stages. Le coût total de l'opération s'élève à 14 000€, financé à 50 % par Terre d'Émeraude Communauté.
- **D'APPROUVER** la modification du marché de travaux de rénovation du terrain d'honneur du stade de football de Moirans-en-Montagne, figurant dans l'avenant n°1 du lot n°1. Cette modification intègre des travaux imprévus liés au réseau d'eaux pluviales endommagé et à une altimétrie incompatible avec le drainage et l'arrosage du terrain. Les adaptations nécessaires pour la conformité au classement T2 (niveau national) entraînent une plus-value de 2 214,40€ HT.
- **DE RÉALISER** un transfert de crédits sur le budget assainissement, suite à un dépassement de crédits, comme suit :
 - Section de fonctionnement :
 - 022 – Dépenses imprévues = - 200 €
 - 6531 – Indemnités = + 200 €
- **D'APPROUVER** la mise en vente du véhicule Renault Clio immatriculé FQ-450-JR au groupe Renault, selon une estimation en l'état à 8 900€ TTC, dans le cadre de l'optimisation de la gestion du parc automobile communautaire.
- **D'APPROUVER** les participations d'équilibre suivantes, conformément aux prévisions budgétaires :

- 95 471,20 € au budget annexe du Musée du Jouet
- 81 490,24 € au budget annexe du Centre d'Uxelles
- 33 444,18 € au budget annexe du CIAS
- **DE RÉALISER** une provision budgétaire pour l'exercice 2024, à hauteur de 120 000 €, répartie comme suit :
 - 100 000,00 € pour couvrir d'éventuels déficits du budget annexe des Zones d'Activité (compte 6815)
 - 20 000,00 € pour d'éventuelles créances en non-valeur ou éteintes (compte 6817)
- **DE RÉALISER** une provision budgétaire de 5 801,51 € correspondant à l'excédent entre la subvention « Animation Natura 2000 » versée par la Région et les frais d'équipement, hors frais d'étude et de personnel, conformément à la demande de la Région.
- **DE CÉDER** à l'association Onno Archéo (18 impasse Edgar Degas, 21000 Dijon, SIREN 811519875 00017) l'ensemble du mobilier de l'ancien hébergement du Musée du Jouet, pour un montant de 2 500€ TTC. Cette cession intervient suite à l'absence d'utilité pour la Communauté de communes.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 24 février 2025 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations par le Président.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,



Le Président



Envoyé en préfecture le 06/03/2025

Reçu en préfecture le 06/03/2025

Publié le 06/03/2025



ID : 039-200090579-20250304-D_002_2025-DE